

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

*J'approfondis les comportements qui me permettent de mieux prévoir les situations à risque h
j'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me
permet d'acquérir une très forte expérience.*

Dès 15 ans je peux choisir la conduite accompagnée

2 phases :

- *une période de formation initiale*
- *Période de conduite accompagnée*

avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- *une évaluation préalable (1h00)*
- *une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale (code)*
- *une formation pratique (cours de conduite) de 20h00 minimum (13 h en boîte auto)*
- *une fois le code obtenu et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale.*

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage numérique. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 02h00.

Il réunit l'élève installé au poste de conduite l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière afin de réaliser « le passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure un an au minimum, sur 3000 km au moins en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs.

Au cours de cette phase au moins 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires de 03h00 sont effectués.